

DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE  
CANTON DE SABLE SUR SARTHE  
COMMUNE D'ASNIERES SUR VEGRE

**DELIBERATION N°21012025-02**  
**Séance du 21 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un janvier à 20 heures 30, le conseil municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

**Présents** : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry - BARTHELAIX Annick - MOLINE Cécile - DAVIERE Vincent - VIDECOQ Agnès - GUIVARCH Fabienne - GANÉ Séverine.

**Excusée** : RABINEAU Marie-Dominique qui donne pouvoir à MOLINE Cécile

Date de convocation : 14 janvier 2025

Date d'affichage : 14 janvier 2025

**Secrétaire de séance** : VIDECOQ Agnès

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2025**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit déposer les appels à projets pour l'attribution de la DETR et de la DSIL pour l'année 2025 au plus tard le 07 février 2025. Chaque collectivité peut déposer 2 dossiers maximum classés par ordre de priorité. Suite à la décision du Conseil Municipal de restaurer la maison du patrimoine et du tourisme, il y a lieu de solliciter un financement de l'Etat (DETR/DSIL 2025). Les travaux pour cette opération sont estimés à 62 971 € HT et de classer cette demande en priorité 1.

M. le Maire propose également de déposer un 2<sup>ème</sup> dossier concernant l'isolation du plafond de l'ancienne école, en priorité 2. Les travaux pour cette opération sont estimés à 11 346 € HT.

<b>DETR/DSIL 2025 - priorité 1</b>	<b>62 971 € 50% du HT soit 31 485 €</b>
<b>DETR/DSIL 2025 - priorité 2</b>	<b>11 385 € 50% du HT soit 5 692 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur Le Maire ou son représentant de solliciter un financement de l'Etat (DETR/DSIL 2025) :

- **Projet n° 1 (restauration maison du patrimoine et du tourisme)**  
d'un montant total de travaux de 62 971 € HT et que ce dossier soit classé en **priorité 1**.
- **Projet n° 2 (isolation ancienne école)** d'un montant total de 11 346 € HT et que ce dossier soit classé en **priorité 2**.

Pour copie conforme,  
**Le Maire,**  
Jean-Louis LEMARIÉ



**Le secrétaire de séance,**

Accusé de réception en préfecture  
072-217200104-20250121-21012025\_02-DE  
Date de réception préfecture : 24/01/2025